

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2026
(Convocation faite le 29/05/2026)

Etaient présents : tous les conseillers.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Madame Alice BECKEL est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Madame Alice BECKEL secrétaire de séance.

Rénovation de la mairie et de ses annexes – Choix de l'entreprise pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la tranche ferme de l'offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage du bureau Asciste Ingenierie de Bezannes s'élevant à 9 612,50 € HT (11 535,00 € TTC) pour les travaux de rénovation de la mairie et de ses annexes,
- autorise le Maire à signer ce devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin d'accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de trois semaines allant du 30 juillet au 21 août 2026 inclus qui assurera les fonctions d'arrosage et de nettoyage des espaces verts à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15h00.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- Il autorise le Maire à signer le contrat de travail ainsi que les pièces se rapportant à ce dossier.

Désignation des représentants dans les commissions intercommunales

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur Luc JONNET, représentant titulaire et Monsieur Philippe MAHEUT, représentant suppléant dans la commission Politique de l'eau et de l'assainissement
- Madame Armelle SCHADECK, représentante titulaire et Monsieur Christian ROMEDENNE, représentant suppléant dans la commission Politique des déchets, de l'économie circulaire, des énergies renouvelables et de l'environnement
- Madame Séverine SALVY, représentante titulaire et Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA, représentant suppléant dans la commission Economie, tourisme, animation du territoire et gestion des grands événements (Millesium)
- Monsieur Luc JONNET, représentant titulaire et Monsieur Benjamin NOEL, représentant suppléant dans la commission Transports, mobilités, voirie (dont transports scolaires)
- Madame Sandra MARTINS, représentante titulaire et Madame Alice BECKEL, représentante suppléante dans la commission Education, santé, cohésion sociale

- Madame Chantal DAUBY, représentante titulaire et Monsieur Jean-Loup EVRARD, représentant suppléant dans la commission Espaces aquatiques
- Madame Alice BECKEL, représentante titulaire et Monsieur Benjamin NOEL, représentant suppléant dans la commission Aménagement, stratégie foncière et équilibre territorial.

Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluations des Charges Transférées (CLECT)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Loup EVRARD en tant que membre titulaire au sein de la Commission Locale d'Évaluations des Charges Transférées (CLECT) et Monsieur Luc JONNET en tant que membre suppléant.

Participation versée à l'association foncière pour l'entretien des chemins communaux

Après délibération et à l'unanimité de ses votants, Monsieur Philippe MAHEUT (vice-président de l'association foncière d'Athis) et Madame Alice BECKEL (agricultrice), n'ont pas pris part au vote et sont sortis de la salle, le Conseil Municipal :

- Accepte de verser la somme de 3 000,00 € à compter de l'année 2026 à l'association foncière d'Athis pour l'entretien des chemins communaux utilisés par les agriculteurs
- Précise que cette somme est prévue au budget,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Société SPL Xdemat - Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
 - le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.
- donner pouvoir au représentant de la Commune à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Demande d'un local pour une maison d'assistantes maternelles

Suite à la réception des informations complémentaires sur les besoins de l'association Les oursons de Lupange pour une maison d'assistantes maternelles, le Conseil Municipal ne peut pas y donner une suite favorable car la Commune ne possède aucun local pouvant répondre à ces critères.

Travaux en cours et à venir :

- Remplacement du chauffe-eau de la salle des fêtes côté toilettes-cantine scolaire par Chauff'Marne de Bisseuil pour un montant de 798,00 € TTC
- Devis signé auprès de la marbrerie Latella de Mardeuil pour la réfection d'une vasque en pierre dans l'église pour un montant de 648,00 € TTC
- Bilan sur la journée organisée à Troyes et Chaource pour les aînés : satisfaction unanime des participants.

La secrétaire de séance,
Alice BECKEL

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD